

OBJET

**Vote des taux  
d'imposition 2016 des 3  
taxes locales directes**

**N°13/04/16**

Service Financier

NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN EXERCICE

29

Evénement n° 15/04/2016

Reçu en préfecture le 15/04/2016

Affiché le

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 12 AVRIL 2016

L'an deux mil seize le 12 avril à 18 H 00, le Conseil Municipal de la Commune de LOUVROIL, convoqué le 6 avril 2016, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Annick MATTIGHELLO, Maire de la Commune, à la suite de la Convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

ETAIENT PRESENTS : MM. MATTIGHELLO Annick, VILTART Patrick, KACIMI Fatiha, DEVORSINE Serge, MERIAUX Sabine, ASCONE Giuseppe, AUQUIERT Joëlle, PIERARD Mariam, PIERARD Léone, FONTAINE Annie, SIMON Jean-Louis, LIBIER Marie Paule, THIEMPONT Jacques, LIBERT Jean Claude, ZAHAFI Hafida, BOUTAOUS Fabienne, VERWAERDE Laurent, VASAMULIET Hugues, CAPELLE Valérie, DESPEGHEL Daniel.

Monsieur EI HADANI Mustapha a donné procuration à Madame AUQUIERT Joëlle  
Madame MENAGE Régine a donné procuration à Madame MERIAUX Sabine  
Monsieur REKBI Ali a donné procuration à Madame KACIMI Fatiha  
Monsieur DUBOIS Jean Louis a donné procuration à Monsieur SIMON Jean Louis  
Madame CORNUT Micheline a donné procuration à Monsieur DESPEGHEL Daniel

Absents : CONVENANCE Jean Luc, GILLOTEAU Sergine, MEUNIER Richard, DURANT Sullivan

Formant la majorité des membres en exercice

**SECRETAIRE DE SEANCE : AUQUIERT Joëlle**

Mesdames, Messieurs les membres du Conseil Municipal,

Il est proposé à l'assemblée de bien vouloir adopter les taux d'imposition 2016 des 3 taxes directes locales :

Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Estimation des Bases 2016 (Etat 1259)	Produit Fiscal 2016 Estimé
Taxe d'habitation	27.13%	27.13%	4 178 000 €	1 133 491 €
Foncier Bâti	36.10%	36.10%	7 406 000 €	2 673 566 €
Foncier Non Bâti	52.54%	52.54%	33 200 €	17 443 €
<b>TOTAL</b>				<b>3 824 501 €</b>

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé repris ci dessus,  
Après en avoir délibéré,

**Décide à 23 voix pour et 2 abstentions** de fixer les taux d'imposition pour l'année 2016, selon la proposition ci-dessus.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.*

**Fait en séance, le 12 avril 2016**

**Ont signé les membres présents**

**Pour copie conforme,**

**LE MAIRE,**

**Annick MATTIGHELLO**

